

COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

13/10/22
N° 09

DATE DE CONVOCATION :

7 OCTOBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 23

DATE D’AFFICHAGE :

7 OCTOBRE 2022

Présents : 16

Votants : 23

L’an deux mille vingt-deux, le treize octobre, à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*Salle Jean-de-la-Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

Étaient présents : Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Jean-Louis CECCANTI, Annie COSME, Christelle DEROYE, Jennifer DIOT, Philippe GAGNOT, Alain GALLET, Christophe GOUSSÉ, Sylvie HÉRON, Karine NÉEL, Laëtitia ROSSI, Bruno TISON

Étaient absents excusés :

Aurélié CLAVON donne procuration à Francis BELLUAU,

Julie HEUZARD donne procuration à Anaïs BOUCHER

Lucas JUIGNÉ donne procuration à Bruno TISON

Guillaume TERTEREAU donne procuration à Anne-Marie GARNIER

Viviane GROUARD donne procuration à Sylvie HÉRON

Magali LOUAZÉ donne procuration à Alain GALLET

Martine MALASSIGNÉ donne procuration à Christelle DEROYE

Secrétaire : Alain GALLET

OBJET : Projet de construction du futur EHPAD – convention de cofinancement

Monsieur le Président du Conseil Départemental par courrier du 27 septembre 2022 a émis un avis favorable au plan de financement proposé pour la construction du nouvel Établissement d’Hébergement des Personnes Âgées Dépendantes.

Suite à cet avis, les Communes de l’ex Pays Marollais sollicitées pour participer financièrement vont pouvoir délibérer.

Il leur est proposé de participer financièrement en fonction de leur population de la manière suivante :

- Subvention globale attendue 666 400 €
 - *Vente du terrain au profit de la commune de Marolles-les-Braults :* 260 000 €

- Reste à répartir entre les communes 406 400 €
 - *Prise en charge de la moitié par la Commune de Marolles-les-Braults :* 203 200 €

- Reste à répartir entre les autres communes de l'ex Pays Marollais : 203 200 € soit 48,94 €/habitant

Commune	Nombre d'habitant	Participation financière
Avesnes-en-Saosnois	87	4 258€
Congé-sur-Orne	334	16 346€
Courgains	573	28 043€
Dangeul	476	23 296€
Lucé-sous-Ballon	102	4 992€
Meurcé	267	13 067€
Mézières-sur-Ponthouin	732	35 824€
Moncé-en-Saosnois	259	12 676€
Monhoudou	198	9 690€
Nauvay	10	489€
Nouans	271	13 263€
Peray	60	2 936€
René	386	18 891€
Saint-Aignan	236	11 550€
Thoigné	161	7 879€

Une convention de cofinancement sera proposée entre les communes participantes et la Commune de Marolles-les-Braults.

Si une ou plusieurs communes refusent de participer financièrement, la ou les sommes correspondantes seront mis à la charge de la commune de Marolles-les-Braults et s'ajouteront aux 463 200 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette convention qui sera proposée aux communes de l'ex Pays Marollais pour le financement de la construction du nouvel EHPAD

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés la convention qui sera proposée aux communes de l'ex Pays Marollais pour le financement de la construction du nouvel EHPAD (*Établissement d'Hébergement des Personnes Âgées Dépendantes*).

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le treize octobre deux mille vingt-deux.

Francis BELLUAU,
Maire,